

Les forêts

Avec 156 hectares de surface boisée, la moitié du territoire communal est couverte de forêts. Héritage des chasses des rois de France, les forêts domaniales de Meudon et de Fausses Reposes forment un patrimoine naturel remarquable protégé et source d'une grande biodiversité.



À TÉLÉCHARGER



Charte du promeneur : j'aime la forêt (ONF) – [\(6 Mo\)](#)



Charte du promeneur : une forêt sans déchet (ONF) – [\(12 Mo\)](#)

Opération forêt propre

Mobilisons-nous pour une forêt sans déchet ! La Ville de Chaville organise régulièrement des « opérations Forêt propre », en partenariat avec différentes associations (Office national des forêts, Ursine Nature, Chaville Environnement, Espaces, Environnement Fausses Reposes...).

Ces événements sont annoncés dans [l'agenda](#) de Chaville.

Sans déchet, la forêt est plus belle !





La forêt domaniale de Meudon

Située sur la rive gauche de la Seine, la forêt domaniale de Meudon présente un relief accidenté, tourmenté même parfois, qui contribue beaucoup à son charme. Ses nombreux étangs lui apportent une note romantique. **C'est la forêt la plus proche de Paris.**

Comme toutes les forêts domaniales, la forêt de Meudon est protégée depuis 1965 et gérée par [l'Office national des forêts](#) ➞. Protection environnementale et paysagère, gestion forestière et accueil du public... les enjeux liés à cette forêt sont multiples.

15 000 visiteurs se pressent chaque dimanche en forêt de Meudon. **Les forestiers comptent sur vous pour les aider à en prendre soin.**

LES INFOS CLÉS



- > Situation : départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, sur les communes de Clamart, Sèvres, **Chaville**, Meudon, Vélizy-Villacoublay, Viroflay.
- > Altitude : entre 99 et 178 m
- > Surface : 1 086 ha
- > Principales essences : châtaignier 50 % ; chênes 35 % ; autres feuillus (hêtre, merisier, frêne...) 14 % ; résineux 1 %
- > En savoir plus sur la programmation des [coupes en 2016-2017](#) ➞ en forêt de Meudon.

UN PEU D'HISTOIRE



Au XV^e siècle, la forêt appartient à l'Hôtel-Dieu de Paris, puis le massif de Meudon passe entre les mains de seigneurs laïcs.

Au XVII^e siècle, la forêt de Meudon se partage entre les seigneuries voisines de Chaville et de Meudon. L'une et l'autre s'attachent à la gérer rationnellement, organisant des coupes méthodiques et créant des voies d'accès. À la fonction économique de la forêt, elles ajoutent celle de lieu de divertissement, de chasse, de promenade, installant pour alimenter les châteaux tout un système hydraulique ponctué d'étangs et de plans d'eau.

En 1679, le domaine de Meudon est acquis par François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre de la Guerre de Louis XIV, fils de Michel Le Tellier (lui-même chancelier de France et seigneur de Chaville).

Après la mort de Louvois, le domaine est acheté en **1691** par Louis XIV qui l'offre à son fils, le Grand Dauphin. De même, en **1695**, le roi acquiert le domaine de Chaville de la veuve de Michel Le Tellier et l'offre au Grand Dauphin, qui réunit alors les deux domaines et fait abattre les murs les séparant.

À la Révolution, la forêt de Meudon devient domaniale. Depuis lors, elle est restée **propriété de l'État**.

La forêt de Fausses-Reposes

Située à 14 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est **la seconde plus vaste forêt des Hauts-de-Seine après celle de Meudon**.

Insérée dans le milieu urbain, elle est très fréquentée et appréciée des visiteurs pour ses paysages forestiers vallonnés aux portes de Paris.

Traitée en taillis sous futaie jusque dans les années 1960, la forêt est aujourd'hui vieillissante et souffre de la trop forte prédominance du châtaignier, qui tend à empêcher la croissance des autres essences. Les forestiers s'emploient à réduire la proportion de châtaigniers pour augmenter la part du chêne et celle d'autres essences (bouleau sur les sols acides, érable ou frêne ailleurs).

Pour y parvenir, des coupes parfois importantes sont nécessaires. Le renouvellement naturel des chênes à partir des graines des arbres en place est favorisé. La mise en place d'îlots de vieux bois permet de préserver la biodiversité.

LES INFOS CLES



- > Situation : départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, sur les communes de La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Versailles, Viroflay, Chaville, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Vaucresson, Ville-d'Avray
- > Altitude : de 120 à 175 m
- > Surface : 631 ha
- > Principales essences : chênes sessile et pédonculé (38 %), châtaignier (47 %), hêtre (7 %), autres feuillus (8 %)
- > Aménagement forestier : de 2005 à 2024
- > En savoir plus sur [la forêt de Fausses-Reposes](#)

UN PEU D'HISTOIRE



Ancien domaine royal, la forêt de Fausses-Reposes a été aménagée pour les besoins de la chasse à courre, comme en témoignent les carrefours en étoile et les pavillons de chasse. Le nom même de la forêt proviendrait de l'expression « faux repos » utilisée en vénerie, en référence au gibier qui s'abritait dans des fossés pour se cacher des chasseurs.

Vestige de l'antique massif du Rouvray, cette forêt appartient dès la fin du **Moyen-Âge** à l'ordre des Célestins. Territoire de chasse d'Henri IV, elle devient propriété seigneuriale, puis intègre le domaine royal au **XVII^e siècle** dont elle conserve aujourd'hui la structure des aménagements, avec ses routes rectilignes et ses carrefours en étoile.

La forêt devient domaniale à la **Révolution française**.

Pour préserver son intégrité, Fausses-Reposes a été classée « **Forêt de protection** » en 2007.

On y trouve notamment le haras de Jardy, les étangs de Ville-d'Avray chers à Corot et le Pavillon du Butard.

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- [Office national des forêts \(ONF\)](#)



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS